

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

**DEL-2024-89**

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Étaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** M. GAILLARD.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GYSELINCK,  
PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** M. GENIN.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MATHIAN.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, SONNERAT.

**Suppléants :** M. PEPIN.

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** .

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme WENDLING,  
MM. FROSSARD, GEORGES, VILLARD.

**Suppléants :** .

### Avaient donné pouvoir :

MM. CATTANÉO, FRANÇOIS, GILLET, MARIAS, MARTIN-COCHER, REY, ROLLIN.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARRY, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET,  
BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARBONNIER,  
CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE,  
EVERAERE, GAUDIN, GENOUD, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE,  
LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER,  
PEROU, PERRET, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, ECALARD, KHAY, JAILLET,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.



Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD, du collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD et du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

**Membres en exercice :** 103  
**Présents :** 45  
**Membres habilités à prendre part au vote :** 99  
**Votants :** 43  
**Représentés par mandat :** 6

**Objet : AVENANT AU PROGRAMME ACTEE 2 SEQUOIA 3**

**Rapport présenté par M. Patrice COUTIER**

Depuis le 28 janvier 2022, le SYANE est coordonnateur d'un groupement lauréat de l'Appel à projets SEQUOIA (Soutien aux Élus locaux : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux) dans le cadre du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3, pour un montant global de financement de 805.614 Euros sur 2 ans. Les autres membres sont : la ville d'ANNECY, la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la Communauté de Communes Arve et Salève, la Communauté de Communes Vallée du Mont-Blanc, la Communauté de Communes Faucigny Glières et la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc.

Pour rappel, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) financé par les Certificats d'Economie d'Energie, est porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Ce programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 finance des outils d'aide à la décision mais également des postes d'économies de flux (Conseillers Energie) ainsi que des études de maîtrise d'œuvre. L'objectif de ce programme est d'accompagner les collectivités dans le développement d'actions de maîtrise de l'énergie dont les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Tableau récapitulatif des montants d'aide initialement sollicités au stade de la candidature :

Récapitulatif par membre	SYANE	Ville d'ANNECY	CC Terre de Savoie	CC Arve & Salève	CC Pays du Mont-Blanc	CC Vallée de Chamonix	CC Faucigny Glières	Annemasse Agglo
Lot 1 - Coût global par membre	180.000 €	173.583 €			108.500 €		75.000 €	74.500 €
Lot 2 - Coût global par membre	600 €	51.160 €			31.100 €		27.000 €	16.800 €
Lot 3 - Coût global par membre		95.500 €	123.272 €	60.000 €	137.000 €	79.000 €	86.500 €	39.000 €
Lot 4 - Coût global par membre		100.000 €	7.500 €	10.000 €	30.000 €	120.000 €	30.000 €	45.000 €
Total - Coût global par membre	180.600 €	420.243 €	130.772 €	70.000 €	306.600 €	199.000 €	218.500 €	175.300 €
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre	90.000 €	86.792 €			54.250 €		37.500 €	37.250 €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	300 €	20.000 €			15.550 €		13.500 €	8.400 €

Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre		47.750 €	47.772 €	30.000 €	74.500 €	39.500 €	41.500 €	19.500 €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre		28.650 €	7.500 €	10.000 €	30.000 €	23.700 €	30.000 €	11.700 €
Total - Aide ACTEE sollicitée par membre	90.300 €	183.192 €	55.272 €	40.000 €	174.300 €	63.200 €	122.500 €	76.850 €

Au regard de l'importance des enjeux autour de cet Appel à projets, la FNCCR a décidé de :

- proroger le délai des dépenses éligibles du 31 décembre 2023 au 30 juin 2024 ;
- d'accepter selon un cadre défini, la fongibilité des montants d'aides entre les membres et entre les typologies des dépenses ;
- de dé plafonner et de porter à 80 % le montant d'aide sollicitable sur le lot 4 de Maîtrise d'Œuvre ;
- d'accepter une augmentation de l'enveloppe de l'aide financière globale du groupement de 1.076.945,25 €, soit un montant total d'aide de 1.882.559,25 €.

Aussi, afin de pouvoir consommer au maximum l'enveloppe globale des subventions, le SYANE a proposé à chacun des membres du groupement de modifier la répartition de l'enveloppe. Les évolutions portant sur plus de 10 % du montant de l'enveloppe globale, il est nécessaire de rédiger un avenant à la convention signée avec la FNCCR.

Cet avenant proposera ainsi une redistribution des fonds entre les membres.

Il est proposé que la nouvelle répartition des montants d'aides appelés dans le cadre du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 et spécifiée dans l'avenant, soit la suivante :

Récapitulatif par membre	SYANE	Ville d'ANNECY	CC Terre de Savoie	CC Arve & Salève	CC Pays du Mont-Blanc	CC Vallée de Chamonix	CC Faucigny Glières	Annemasse Agglo
Lot 1 - Coût global par membre	180.000 €	124.000 €			76.680 €		100.500 €	74.500 €
Lot 2 - Coût global par membre	600 €	44.400 €			39.109 €		33.400 €	16.800 €
Lot 3 - Coût global par membre			24.022 €	24.000 €	154.113 €	90.750 €	49.818 €	
Lot 4 - Coût global par membre	265.590 €				743.092 €	200.582 €	415.941 €	38.250 €
Total - Coût global par membre	446.190 €	168.400 €	24.022 €	24.000 €	1.012.993 €	291.332 €	599.658 €	129.550 €
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre	90.000 €	86.792 €			39.180 €		60.250 €	37.250 €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	300 €	22.200 €			19.554 €		16.700 €	8.400 €
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre			22.147 €	24.000 €	80.031 €	45.375 €	24.909 €	
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	212.472 €				594.473 €	160.466 €	332.753 €	30.600 €
Total - Aide ACTEE sollicitée par membre	302.772 €	108.992 €	22.147 €	24.000 €	733.238 €	205.841 €	434.612 €	76.250 €

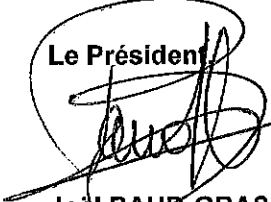


L'accord de l'ensemble des membres du groupement est nécessaire pour la signature de l'avenant. A cet égard, des petites modifications sont encore susceptibles d'avoir lieu concernant la répartition présentée ci-dessus.

Les membres du Comité sont invités :

1. à valider le principe de la fongibilité entre les membres et les axes du financement de SEQUOIA ;
2. à autoriser le Président à signer l'avenant à la convention sur la base des éléments précisés préalablement.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
  
**Syane**  
ÉNERGIES & INGENIERIE  
**Joël BAUD-GRASSET.**